RHÔNE NATURE N°286

Numéro spécial
Élections municipales et métropolitaine

Janvier - Mars 2020

FNE RHÔNE

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MEMBRE

Maison de l'Environnement Métropole de Lyon

Graine

PRIORITÉ 1 : LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Alors que notre planète fait face à une sixième extinction massive des espèces végétales et animales, il est plus que jamais nécessaire d'enrayer la perte de biodiversité, celle-ci étant indispensable à l'existence humaine.

Les territoires de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône ne sont pas épargnés par cette menace !

Protéger les réservoirs de biodiversité	Réaliser un ou des ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) pour améliorer les connaissances ……..	■
	Grâce à une gestion différenciée et écologique, améliorer la gestion des espaces verts et naturels de la commune, mais aussi des espaces plus contraints (stades et cimetières etc.) ……..	■
	Protéger les espaces remarquables dans le PLU (zone naturelle) …….	■

Préserver la trame verte et bleue[2] et rechercher la constitution de la trame turquoise[3]	Restaurer des murets, des abris pour la faune dans les bâtiments, etc……..	■
	Conserver des réseaux de haies existantes, planter de nouvelles haies et assurer leur pérennité dans le PLU……....	■
	Identifier, restaurer et préserver les zones humides (notamment dans les PLU, zonage et règlement)……..……	■
	Préserver la trame verte et bleue dans le PLU (zonage indicé Nco et Aco et règlement adapté) ….	■
	Localiser, restaurer ou créer des réseaux de mares……..……..	■
	Développer un maillage de cheminements «verts» reliant les différents parcs, espaces verts et espaces sportifs entre eux, support de modes doux (piétons, vélos…)……..	■

2 *La **trame verte et bleue** est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements. La trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.*

3 *La **trame turquoise** correspond aux espaces où la trame verte et la trame bleue interagissent très fortement. Elle constitue un corridor écologique propice à la circulation des espèces.*

Protéger la trame noire[4]	Limiter au maximum la pollution lumineuse liée à l'éclairage public (horaires, type de lampadaire, type d'ampoules, et intégration dans le règlement du PLU et règlement de publicité).	■
	Interdire la publicité lumineuse sur l'espace public…….……	■
	Créer un schéma de trame noire avec la mise en place d'un plan d'éclairage public favorable aux déplacements de la faune nocturne. ……...	☐
	Obtenir le label « Villes et villages étoilés » en éteignant l'éclairage public la nuit …….	☐

Créer une trame jaune[5] (espaces agricoles)	Accompagner toutes les initiatives d'agriculture urbaine en particulier les jardins familiaux et jardins partagés……..	■
	Sauvegarder et développer la polyculture en lien avec le maintien et la reconquête de la biodiversité ……..……...	■
	Créer une trame verte et jaune en s'appuyant sur la structuration de filières agricoles, bio et locales (corridors et réservoirs écologiques et prise en compte de la menace écotoxicologique pesant sur la biodiversité) ……..	■

Favoriser une urbanisation responsable	Respecter et faire respecter la doctrine « Éviter, Réduire, Compenser » ……..	■
	Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales dans les zones de biodiversité intéressantes……...	■
	Favoriser la création de quartiers mixtes avec des espaces de biodiversité partagés…….	■
	Créer une ville multipolaire en densifiant les zones existantes aux valeurs maximales permises par les documents d'urbanisme, plutôt que de poursuivre l'étalement urbain ……..	■
	Adopter une politique de renouvellement urbain libérant des espaces verts de plein sol et socialement inclusive (recours à une morphologie urbaine dense, verte et désirable) ……..….	■

4 *La **trame noire** est l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes. Le degré de luminosité artificielle nocturne imposé par le réseau d'éclairage délimite donc des corridors écologiques, similairement à la trame verte et bleue.*

5 *La **trame jaune** est formée des espaces agricoles de qualité assurant la continuité des trames vertes et bleues et turquoises pour les déplacements des populations animales et végétales.*

Renforcer la place de la nature en ville	Pour les espaces verts, éviter les essences ornementales et privilégier les essences « sauvages » locales les plus adaptées aux évolutions climatiques . …….	■
	Accompagner les habitants dans le développement de jardins favorables à la biodiversité (conférences, ateliers, livrets ressources, commandes collectives de matériel et fournitures, etc.)...	■
	Intégrer des nichoirs pour l'avifaune, de gîtes pour chauves-souris, etc.……..……	■
	Faire des espaces verts publics des lieux de biodiversité (intégrer plus de prairies et d'arbustes, tonte limitée aux cheminements et quelques pelouses d'agrément, etc .)……..	■
	Former les équipes des Espaces Verts communaux à la préservation et la reconquête de la biodiversité ……	■
	Créer des réservoirs de biodiversité dans tous les projets d'aménagements et sur tous les délaissés urbains même temporaires (friche, terrain vague, etc.)……...…...	■
	Développer des zones de biodiversité dans tous les espaces publics communs (école, mairie, stades, etc.) ……..……...	■

PRIORITÉ 2 :

LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS DU CLIMAT

Nous savons maintenant que par ses activités, l'espèce humaine est responsable de l'augmentation des températures terrestres.
La hausse des températures entraîne des conséquences concrètes dont l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles (ouragans, inondations, …) et des impacts sur les activités humaines (pêche, agriculture …).

Nous devons réviser nos modes de vie et apprendre à vivre autrement, plus en accord avec notre environnement tout en recherchant la prévision et l'adaptation à ces dérèglements.

Lutter contre les îlots de chaleurs urbains	Réduire au maximum les emprises minéralisées dans tous les projets et végétaliser les espaces de plein sol. ……..	■
	Donner l'autorisation aux citoyens de verdir les espaces publics en mettant en place des jardins et potagers partagés, notamment sur les trottoirs. …….	■
	Reconquérir l'espace urbain par le végétal, qu'il soit public ou privé : création de nouveaux parcs et jardins, plantations complexes favorisant les différentes strates végétales et développement d'une canopée urbaine, végétalisation des friches, délaissés, parcelles et intérieurs d'îlots, pieds d'immeubles, etc……..	■
	Transformer les zones de stationnement existantes en parkings enherbés perméables …….	□
	Favoriser la végétalisation des façades et toitures ……..	■
	Réduire les emprises minéralisées au sein des bâtiments publics existants et inciter aux mêmes démarches pour les bâtiments privés ……..	■

Politique exemplaire de prévention et de gestion des déchets	Repérer, sanctionner les décharges sauvages et les éliminer……..	■
	Faire la promotion du broyage des déchets verts et du compostage et proposer aux habitants des solutions techniques adaptées et mutualisées. ……..	■
	Engager sa collectivité dans une démarche « zéro déchets » ……..	■
	Accompagner la création et la structuration des filières de prévention, réemploi, valorisation matières, avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des associations. ……..	■
	Mettre en place une collecte et un traitement différenciés des déchets fermentescibles compris dans les ordures ménagères. ……..	■

S'alimenter autrement	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines dont la collectivité assure la gestion…….……....	■
	Généraliser une alimentation bio et des circuits courts dans la restauration collective publique et dans toutes les écoles maternelles et primaires. ……..……..	■
	Proposer un repas végétarien dans la restauration collective publique et dans toutes les écoles maternelles et primaires et collèges ……..…….……	■
	Prendre des mesures pour réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective …….....	■

Être une collectivité exemplaire	Favoriser une consommation modérée d'objets et matières, et donc de ressources et d'énergie, dans tous les achats publics…….……...	■
	Mettre en place des critères relatifs à l'environnement dans tous les marchés publics ……..…..	■
	Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables, incluant des dispositions sociales, sociétales, environnementales et locales……..…	■
	Créer une commission extra-municipale « du temps long », composée de citoyens et de corps intermédiaires, pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures et contribuer aux décisions concernant l'intérêt des projets conduits par la collectivité. ……..	■

PRIORITÉ 3 :
LA PROTECTION DE NOS BIENS COMMUNS

Le Sol, l'Air, le Vivant et l'Eau (SAVE) sont des biens communs de l'humanité, c'est à dire qu'ils appartiennent à tous et que l'ensemble des êtres humains ont les mêmes droits et les mêmes devoirs à leur égard.

Alors que nous faisons face aujourd'hui à une marchandisation croissante de ces biens et à leur détérioration sans équivoque, il est indispensable d'agir pour protéger la santé des populations et permettre aux générations futures d'en profiter elles aussi.

Reconquérir localement la qualité de l'air	Se montrer particulièrement exigeant vis à vis des conditions d'exploitation des industries potentiellement polluantes. Exiger des garanties environnementales lors des implantations ……..	■
	Favoriser les « modes actifs » : marche, vélo en créant des pistes cyclables ……..…….	■
	Développer les zones piétonnes …….	
	Mettre en place un « plan marche » : en lien avec les associations, les commerçants, les écoles, en prévoyant des itinéraires sécurisés et arborés. ……..	■
	Développer les transports en commun depuis la périphérie et créer des parkings relais coordonnés et adaptés aux transports structurants de l'agglomération pour proposer une réelle alternative à la voiture dans ces zones. ……..	■
	Limiter la circulation automobile en centre-ville …….	■
	Mettre en place des « hôtels de logistiques urbains » et expérimenter les liaisons rapides et non polluantes depuis des hubs logistiques en périphérie pour rationaliser les flux ……	■
	Mettre fin aux projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité (Anneau des Sciences, Contournement de l'Ouest Lyonnais, A45, etc.	■
	Réglementer, voire interdire, la circulation automobile à proximité des écoles aux heures d'entrées et sorties scolaires ……..…….	■

Protéger la ressource en eau (superficielles et souterraines) et développer la trame turquoise	Donner la priorité absolue à la protection des captages d'eau potable (création d'Espaces Boisés Classés, mise en Zone Naturelle ou en Zone Agricole protégées) et interdire toutes les activités potentiellement polluantes sur ces zones ……..	■
	Protéger les ripisylves (classement en EBC) …….	■
	Inciter à l'arrêt des pesticides de synthèse sur tout le territoire de la commune ……..	■
	Systématiser les dispositifs de récupération et d'utilisation différenciée de l'eau de pluie, notamment pour l'arrosage des espaces verts…….	■
	Se mettre en démarche de labellisation, par exemple « Terre Saine », et faire un usage raisonné des produits de biocontrôle et utilisables en agriculture biologique (UAB). ……..……...	●

Créer une trame brune permettant de reconquérir l'intégrité des sols	Favoriser la décomposition végétale sur place dans la gestion des espaces verts. ……	☐
	Pailler les espaces verts pour favoriser l'amélioration des sols (et la rétention d'eau). ……..	■
	Former les équipes des Espaces Verts communaux à la préservation des sols pour une fertilité naturelle ……..……	■
	Redonner de la perméabilité aux sols en fragmentant les surfaces imperméables existantes ……..	■
	Prévoir pour les opérations d'aménagement un pourcentage significatif de sol en pleine terre. …..	■
	Renaturer des sols existants pour restaurer leurs fonctions écologiques et retrouver des sols vivants	■
	Mettre en place un schéma de la trame brune sur le modèle des trames vertes et bleues …….	■
	Respecter l'objectif de « zéro artificialisation nette des sols » sans recourir à la compensation hors du territoire communal……..	■

Respecter le vivant *(voir aussi Priorité 1 Protection de la biodiversité)*	Informer et accompagner les citoyens pour une cohabitation harmonieuse avec la faune sauvage (médiation).	■
	Favoriser des élevages aux dimensions et concepts compatibles avec le bien être animal ……..	■

PRIORITÉ 4 :

UNE ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR TOU.S.TES

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) est émancipatrice, elle s'inscrit dans les grands objectifs de l'éducation populaire et contribuera à la transition écologique.

En matière d'EEDD, le cœur de la pratique de France Nature Environnement Rhône est, et restera, la découverte de la nature, dans ses dimensions affectives, de connaissances et d'actions. Elle continuera aussi à s'engager également sur des thématiques complémentaires, telles que gestion des déchets, eau, et diverses problématiques environnementales ...

Aimer, comprendre et protéger, constituent les verbes clés pour des changements de savoir, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir de tous les publics, à tous les âges de la vie.

Amplifier l'éducation à l'environnement	Mettre en valeur la dimension positive des actions dont bénéficiera la municipalité, en valorisant l'action des participants. ……..……..	■
	Favoriser des intervenants ne transmettant pas, même de manière indirecte, la culture de l'utilisation des armes à feu et de l'appropriation de la faune sauvage. …….	■
	Mobiliser les jeunes en favorisant l'installation, dans les établissements scolaires ou publics, d'hôtels à insectes, de basses-cours, de mares, de potagers pédagogiques……	■
	Faciliter l'interaction de tous les publics dans et avec la nature ordinaire. ……..……...	■
	Amplifier l'éducation à l'environnement dans les temps scolaires, périscolaires et de loisirs. …	■
	Soutenir l'éducation à l'environnement à tous les âges de la vie et dans tous les contextes (crèches, écoles, collèges, entreprises, maisons de retraite etc.) ……...…	■

En faire un élément du vivre ensemble	Permettre la pratique du jardinage (potager, plantes aromatiques…) sur les terrains communaux et métropolitains. ……...……	■
	Mettre en place des actions de sciences participatives pour favoriser la participation du public et sa compréhension de l'environnement proche……...	■
	Faire de la nature un élément du « vivre ensemble », en développant les pratiques sociales liées à la nature, et en s'appuyant sur les initiatives citoyennes comme celle des espaces nourriciers ou jardins partagés……..	■
	Développer des démarches et des lieux intergénérationnels liés aux écoles et aux initiatives associatives et ouvertes à tous. ……..	■

Considérer l'EEDD comme relevant de l'utilité sociale et de l'intérêt général	Respecter les principes de recrutement des Services civiques et veiller à ne pas favoriser des structures qui emploient exclusivement des services civiques en remplacement de salariés pour intervenir dans les activités d'EEDD…….……	■
	Renforcer la formation des acteurs du territoire (politique d'achats durables, économies d'eau, réduction des consommations d'énergie, transformation des politiques de déplacement, gestion écologique des espaces verts etc.) par une démarche complémentaire d'éducation à l'environnement et au développement durable.…….....	■
	Consolider les partenariats avec les structures qui réalisent les actions de l'EEDD et les rémunérer à leur juste valeur. ……	■

PRIORITÉ « BONUS » : S'APPUYER SUR SES HABITANTS ET SES ASSOCIATIONS

- Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de construction collective des projets de la commune et de ses groupements. ……
- Construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste et d'intérêt général, pour soutenir le dynamisme et la viabilité économique des initiatives associatives et citoyennes……
- Mettre à disposition des initiatives citoyennes et associatives des ressources pour favoriser le lien social, le développement de tiers lieux, des espaces d'expérimentation, ouvert à tou.s.tes. ……
- Financer la participation et la formation des collectifs citoyens et des associations pour pouvoir particper aux Commissions représentatives (CODERST, Comités départementaux de l'eau, CDPENAF etc.) où les intérêts généraux sont difficiles à défendre par manque de moyens……
- Financer le fonctionnement de structures répondant à l'intérêt général. ……

EXPRESSION LIBRE

Nous ne nous engageons pas pour la mesure des parkings enherbés car ce type de parking ne fonctionne que pour des stationnements de longue durée. Sinon l'herbe s'arrache à cause des manœuvres répétées des véhicules. De plus, cela ne fonctionne que si ces espaces enherbés sont arrosés. Ce qui serait un contre sens écologique. Nous prévoyons plutôt de laisser, pour chaque parking, des espaces végétalisées, de gestion plus écologique, et bien plus adaptés à l'accueil d'une biodiversité (animale et végétale). Pour les prairies, en vue d'une gestion écologique favorable à la faune, le ramassage, après la fauche est indispensable. Laisser les restes de fauche, ou plus encore de broyage des prairies, a des effets négatifs sur la faune et la diversité végétale.

Je soussigné ……Bérénice VESSILLER……, ***candidat.e aux élections municipales et / ou métropolitaine 2020, dans la commune de*** ……VILLEURBANNE……
m'engage à faire tout mon possible pour mettre en œuvre les actions ci-dessus en concertation et en partenariat avec les acteurs du territoire .

Date : 7 MARS 2020

Signature :